



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12 Mai 2014

Sous la présidence de Philippe CAILLERE, Président,

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : BEAUDOIN Yves - **BENY SUR MER :** DELALANDE Hubert -
COLOMBIERS SUR SEULLES : RICHARD Hervé - **COULOMBS :** SAINT Régis -
CREULLY : BERON Jean-Paul, COUZIN Alain, GILLES Dominique, SARTORIO
Virginie, SIRISER Geneviève - **FONTAINE-HENRY :** CAILLERE Philippe -
LANTHEUIL : LEU Gérard, MARIE Joël - **MARTRAGNY :** LAURENT Philippe -
REVIERS : GUERIN Daniel, HUYGHE-BOULET Marie – **RUCQUEVILLE :** CLAIR
Ginette – **SAINT- GABRIEL-BRECY :** DUROCHER Franck - **THAON :** BELIARDE
Anne-Marie. MAURY Richard, MICHEL Annie, PERONNE Claude – **TIERCEVILLE :**
DESOLLE Jacques - **VILLIERS LE SEC :** JULIEN Yves.

Représentés :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

CREULLY : OZENNE Thierry - **THAON :** ISABEL Jean-Pierre.

Excusés : 0

Absent :

CULLY : LECORNU Bruno.

Secrétaire de séance : BERON Jean-Paul.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation des délégués du conseil communautaire aux organismes extérieurs
2. Suppression et créations de postes pour la régie du transport
3. Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2014 :

Le compte rendu du conseil communautaire du 25 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AUX ORGANISMES EXTERIEURS :

Délégués au SIDOM de creully :

La mission du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de Creully est d'organiser la collecte des déchets ménagers et assimilés. Son territoire d'intervention couvre les quinze communes de la Communauté de communes d'Orival, les treize communes de la communauté de communes Entre Thue et Mue et quatre communes de Bayeux Intercom. Le siège se trouve à la Mairie de Thaon.

Le SIDOM assure :

1. La collecte des déchets ménagers non valorisables (déchets ultimes) ainsi que la collecte sélective des matériaux propres et secs. La collecte est hebdomadaire sur tout le territoire du Syndicat.
2. La collecte des déchets verts, du 1^{er} avril au 30 novembre, à la demande des municipalités. Elle est hebdomadaire. Seule la municipalité de Thaon en a demandé le service.
3. La gestion de colonnes en apport volontaire (journaux/magazines et verre) disposées sur le territoire de toutes les communes. Le SIDOM en assure le vidage et le nettoyage annuel.

Le SIDOM adhère au SEROC (Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest du Calvados). Celui-ci couvre le territoire de 248 communes, soit 148 832 habitants. Les délégués du SEROC sont élus au sein du SIDOM.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, a élu sept représentants titulaires et sept représentants suppléants de la communauté de communes d'Orival au SIDOM de Creully, désignés parmi les membres titulaires ou suppléants du Conseil communautaire ou parmi les conseillers municipaux du territoire, dont la liste figure ci-dessous.

Nom	Statut
GUERIN Daniel	Titulaire
HUYGHE-BOULET Marie	Suppléante
RICHARD Hervé	Titulaire
FRAS Laurence	Suppléante
COUZIN Alain	Titulaire
BERNARD Yves	Suppléant
GILOT Edmond	Titulaire
GILLES Dominique	Suppléante
HUBERT Thomas	Titulaire
DULLIAND Jacques	Suppléant
MICHEL Annie	Titulaire
ISABEL Jean-Pierre	Suppléant
JEANNE Angélique	Titulaire
MADEC Pierre-Jean	Suppléant

Délégués au Syndicat mixte de la Seulles et de ses affluents :

Cet établissement public de coopération intercommunale a été constitué en 1987. Son périmètre d'intervention est le bassin versant de la Seulles, de la source à l'embouchure de ce fleuve, affluents inclus, correspondant à 200 km de cours d'eau. Les membres adhérents sont les communautés de communes d'Orival, Entre Thue et Mue, Val de Seulles, Villers Bocage Intercom et neuf communes. Le siège du Syndicat est fixé au siège de la communauté de communes du Val de Seulles à Tilly sur Seulles. La participation de la CdC d'Orival est de 13 728 € pour l'année 2014.

Ses objectifs sont d'assurer :

- Le bon état écologique des milieux aquatiques
- Un meilleur écoulement des eaux, dans le respect de l'équilibre des milieux
- Le développement harmonieux des usages des cours d'eau

Il est notamment compétent pour la mise en place, après diagnostic, des programmes de restauration et d'entretien des berges et du lit des cours d'eau ainsi que de l'encadrement technique des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, a élu quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants au syndicat mixte de la Seulles et de ses affluents, présentés ci-dessous :

Nom	Statut
BERON Jean-Paul	Titulaire
MAURY Richard	Titulaire
DESOUILLE Jacques	Titulaire
THOMAS Hubert	Titulaire
DERAINE Jean-Jacques	Suppléant
MADEC Pierre-Jean	Suppléant
GUEDON François	Suppléant
JEANNE Angélique	Suppléante

Délégués au Syndicat intercommunal des Trois vallées :

Ce Syndicat est constitué des communes de Courseulles-sur-Mer, le Fresne-Camilly et la communauté de communes d'Orival pour les communes de Creully, Fontaine-Henry et Reviere. Il a pour objet l'aménagement touristique des dites communes. Il gère le camping des trois rivières, une salle polyvalente et un tennis, à Creully, ainsi que le centre équestre de Courseulles sur Mer. Ces quatre structures ont été mises en vente. Dès la réalisation de cette vente, le Syndicat sera dissous.

Le siège se trouve à la Mairie de Courseulles sur Mer. La participation de la CdC est de 5 655 € pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a élu six délégués de la CdC au Syndicat intercommunal des trois vallées, chacune des trois communes de la CdC ci-dessus énumérées étant représentée par deux délégués (article L5212-7 du CGCT). Ceux-ci émanent du conseil communautaire ou des conseils municipaux concernés.

Nom	Commune
BERON Jean-Paul	Creully
COUZIN Alain	Creully
FRAS Laurence	Reviere
GUERIN Daniel	Reviere
CAILLERE Philippe	Fontaine-Henry
ROSELLO Cyril	Fontaine-Henry

Délégués à l'ADTLB : (Association de Développement Territorial Local du Bessin-culture, animation, patrimoine)

Cette association, fondée en 1980, regroupe aujourd'hui 93 communes du Bessin, adhérant soit individuellement, soit, pour la plupart, par l'intermédiaire de leur communauté de communes, représentant au total quelque 41 000 habitants.

Ses objectifs :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous et œuvrer pour que l'offre culturelle soit un véritable vecteur de développement local, de lien social et d'aménagement durable du territoire.
- Rendre le territoire attractif, vivant et accueillant. Inciter ainsi de nouvelles populations à venir s'établir dans le Bessin.

Ses outils :

- Développer des animations liées au spectacle vivant : organisation de concerts, de représentations théâtrales, de soirées lectures et plus généralement mettre en place des actions de médiation par des professionnels favorisant l'accès à l'offre culturelle et artistique, notamment de proximité (veillées de village)
- Organiser une saison culturelle
- Favoriser les pratiques d'amateurs
- Créer un événement culturel annuel (ou une fois tous les deux ans) : « Voies sacrées, Voies de la Liberté »
- Développer des rencontres culturelles interrégionales et internationales
- Favoriser le travail en réseau, apporter son appui aux acteurs culturels locaux
- Développer des actions en milieu scolaire
- Connaître et animer le patrimoine caractéristique du territoire : patrimoine bâti, naturel, métiers et savoir-faire traditionnels (à travers notamment l'animation « Mon village se raconte »).

Son siège se situe à Isigny sur Mer. La participation de la CdC est de 13 163.50 € pour l'année 2014.

Les statuts de l'association stipulent que chaque communauté de communes désigne autant de délégués et de suppléants qu'elle a de communes membres pour la représenter au sein de l'assemblée générale. Il est en effet souhaité que chaque commune membre puisse être représentée au sein de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité a élu, en son sein ou parmi les conseillers municipaux du territoire, 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants ci-dessous désignés, pour représenter la CdC au sein de l'assemblée générale de l'ADTLB.

Communes	Titulaires	Suppléants
Amblie	BEAUDOIN Yves	DULLIAND Jacques
Bény sur Mer	MAUGER Nathalie	DELALANDE Hubert
Colombier sur Seulles	RICHARD Hervé	JACQUES Pascal
Coulombs	SAINT Régis	PSUJA Edouard
Creully	SIRISER Geneviève	ETIENNE Lydie
Cully	BARBEDETTE Edith	LECORNU Bruno
Fontaine-Henry	CAILLERE Carole	D'OILLIAMSON Pierre-Apollinaire
Lantheuil	MARIE Joël	KIRSCH Véronique
Martragny	DELAVARDE Chantal	LAURENT Philippe
Reviers	BISSON Corinne	LEBAS Alain
Rucqueville	CLAIR Ginette	THERET Eric
St Gabriel-Brécy	LAÏLLE Isabelle	MORVAN Françoise
Thaon	MICHEL Annie	MAURY Richard
Tierceville	BLOUET Catherine	DESOLLE Jacques
Villiers le Sec	JULIEN Yves	CARRE Jacky

Représentant au Pays du Bessin au Virois :

Cette association loi 1901 est une structure issue de la loi du 04.02.1995, complétée par celle du 25.06.1999 (loi Voynet). Elle ne crée pas un niveau territorial supplémentaire et n'est pas maître d'ouvrage de projets. Ses adhérents sont les treize communautés de communes de l'ouest du Calvados. Elle a pour objet de :

- Mettre en oeuvre un pays
- Animer et contribuer à l'élaboration d'une politique de développement local à l'échelle du territoire allant du Bessin au Virois, avec l'appui du conseil de développement.

Dans ce cadre, l'association du Pays de Bessin au Virois peut :

- Réaliser ou faire réaliser des études et expertises
- Demander le concours de spécialistes scientifiques et techniques dont elle juge la consultation nécessaire
- Favoriser et participer à toute action ou intervention se rattachant à sa mission
- Coordonner et assurer les moyens de fonctionnement du conseil de développement du pays

- Candidater à des appels à projets (dont des programmes européens) et assurer leur mise en oeuvre.

Sa stratégie :

- ✓ Promouvoir un aménagement cohérent du territoire, en particulier la mise en place de documents de planification (comme le SCOT)
- ✓ Soutenir le développement économique, en particulier l'agro-alimentaire
- ✓ Exploiter le potentiel touristique
- ✓ Maintenir la population habitante et développer une politique d'accueil de nouveaux habitants
- ✓ Préserver et valoriser les ressources naturelles, paysagères et patrimoniales. Cette orientation s'est en particulier concrétisée par le développement d'une politique énergétique (ex : signature de conventions avec Orival "Conseil en Energie Partagée" et "Plan Climat") .

Afin de soutenir cette stratégie, le Pays a candidaté à des appels à projets pour capter des financements en faveur de ce territoire. Il porte ainsi un programme européen LEADER dont le thème est "faire de nos ressources locales un moteur de notre développement" (ex : création de la plateforme de l'aéro Model Club du Bessin à Creully, aménagement d'une salle de spectacle à la Ferme culturelle du Bessin, projet de maison médicale d'Isigny-Grancamp-Intercom, la Maison des services de Bény-Bocage...). Il a également contractualisé avec l'Etat et la Région afin d'assurer le financement de nombreux projets (ex: acquisition des halles de Creully par Orival).

Le siège social du Pays du Bessin au Virois est fixé à la mairie de Villers Bocage. La participation de la CdC d'Orival est de 4 500 € en 2014.

Les Présidents des communautés de communes sont membres du Conseil d'administration du Pays du Bessin au Virois. Ceux-ci peuvent faire le choix de ne pas siéger et désignent alors un représentant. Chaque membre du Conseil d'administration désigne un suppléant.

Philippe CAILLÈRE a désigné un représentant de la Communauté de communes d'Orival au Pays du Bessin au Virois : il s'agit d'Yves JULIEN. Son suppléant est Richard MAURY.

Délégué à la Commission Pôle touristique du Bessin :

La Commission Pôle touristique du Bessin a été créée début 2008 par les sept communautés de communes du Bessin et leurs offices de tourisme dans le but de mener un projet de développement touristique collectif et cohérent.

Son objet est de :

- Concevoir et animer une stratégie pour le Bessin
- Promouvoir, communiquer et animer la destination touristique du BESSIN
- Proposer des projets d'intérêt commun, créer des événements touristiques et répondre aux demandes des EPCI
- Fédérer les offices de tourisme intercommunaux
- Mettre en oeuvre toutes les actions et animations nécessaires

Il intervient notamment dans les domaines suivants :

- Aménagement : itinéraires cyclables, tourisme équestre, randonnée pédestre, accueil des camping-cars.
- Communication : édition d'un guide d'accueil en 300 000 exemplaires et six langues, site internet, brochures groupées, salons et démarchages, relation avec la presse.

Le siège de la Commission Pôle touristique du Bessin se trouve à l'office de tourisme de Bayeux. La participation de la CdC est de 7 754 € pour 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, a élu Geneviève SIRISER au titre de déléguée de la Communauté de communes d'Orival à la commission Pôle touristique du Bessin.

Délégué à la Mission locale de l'agglomération caennaise :

Lieu d'accueil et relais d'information pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, la Mission Locale a été créée par les collectivités locales, sous l'impulsion de l'Etat, pour conseiller et orienter les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale et dans les questions liées à la vie quotidienne (logement, santé...). Elle leur assure un accompagnement global et un suivi individualisé jusqu'à ce qu'ils obtiennent un emploi pérenne et s'insèrent dans la société. Elle favorise le lien avec le monde économique, notamment par la mise en relation des jeunes avec les entreprises.

La mission locale, dont le siège est à Hérouville St Clair, reçoit les jeunes du territoire d'Orival sur rendez-vous, au cours des permanences qui ont lieu un jeudi sur deux, à Creully.

Par ailleurs, elle a accompagné la Communauté de communes dans le recrutement de cinq emplois d'avenir et apportera son soutien à leur suivi personnalisé, aux actions de formation et à leur sortie du dispositif.

Les statuts de la Mission Locale prévoient que le conseil d'administration est composé d'un élu par Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, a désigné Philippe LAURENT au titre de représentant de la Communauté de communes d'Orival à la Mission Locale de l'Agglomération caennaise.

Délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Le Comité National d'Action Sociale est une association loi 1901 fondée en 1967, à laquelle la CdC adhère depuis 2002. Elle a pour but l'amélioration des conditions de vie des personnels territoriaux en assurant la mise en oeuvre de services et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale, dans les conditions définies par les lois du 3 janvier 2001, 2 et 19 février 2007. L'action sociale est un droit pour tous les agents territoriaux.

Pour atteindre son objet social, le CNAS, peut :

- Octroyer des aides ou des secours à l'occasion d'aléas de la vie ou d'événements familiaux
- Faciliter le quotidien ainsi que l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture des bénéficiaires et de leur familles
- Faciliter le recours aux crédits.

Le CNAS a son siège social à Guyancourt dans le département des Yvelines. La participation de la Communauté de communes était de 15 462 € en 2013, représentant 0.74% de la masse salariale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Richard MAURY au titre de délégué de la Communauté de communes d'Orival au collège des élus du CNAS.

2. SUPPRESSION ET CREATIONS DE POSTES A LA REGIE DU TRANSPORT

A/ En vue du remplacement de l'actuelle gestionnaire de la régie du transport scolaire partant en retraite le 1^{er} novembre 2014, il convient de recruter, très prochainement, afin d'assurer pendant trois mois la transmission du savoir-faire, un agent administratif, titulaire de l'attestation de capacité obligatoire. Il sera également régisseur de recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'Attaché territorial à temps complet

(catégorie A), à compter du 1^{er} novembre 2014 et à créer, à compter du 19 mai 2014, un poste de rédacteur territorial à temps complet (catégorie B).

B/ Afin d'assurer, en priorité, les missions du service de conduite, en remplacement du personnel, en cas d'absence, de départ à la retraite ou de nécessités de déplacements périscolaires, il est proposé de recruter, à compter du 1^{er} juin, une personne dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion. La durée de ce contrat sera d'un an, éventuellement renouvelable un an, pour un temps de travail hebdomadaire de 20/35^{ème}. La prise en charge de l'Etat est de 70%.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste de conducteur à la régie du transport, à compter du 1^{er} juin 2014, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, d'une durée d'un an, éventuellement renouvelable un an, pour un temps de travail hebdomadaire de 20 heures.

3. QUESTIONS DIVERSES :

- Construction de la 2^{ème} phase du groupe scolaire de Coulombs : la date de dépôt des offres des entreprises est reportée au 30 Septembre, ce qui permettra de différer les dépenses afférentes à l'exercice 2015. Le projet n'est pas modifié, seule une mention relative à l'acceptation des variantes sera ajoutée au cahier des charges. Le groupe scolaire devrait être opérationnel en janvier 2016.
Les travaux de la 1^{ère} tranche ont débuté.
- Débarquement : René LEMARS a apporté le témoignage de l'enfant de dix ans qu'il était au moment du débarquement des forces alliées à Creully, en 1944, et a rassemblé ses souvenirs dans un livre, intitulé « Ce jour qui fut si long ». La municipalité de Creully a décidé de faire l'acquisition, en plusieurs exemplaires, de cet ouvrage, publié aux éditions OREP. La Communauté de communes pourrait faire de même, ce qui permettrait d'enrichir les fonds des bibliothèques. Jacques DESOULLE estime que seule la commune de Creully est concernée par ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 24 voix favorables et 1 voix contre, décide de faire l'acquisition de 10 ouvrages, au prix de 9.50 € chacun.

- Traitement des espaces verts : Daniel GUERIN informe que le résultat du traitement des espaces verts par l'entreprise LEBLOIS n'étant pas tout à fait satisfaisante, le désherbage sur les voies intercommunales sera réalisé

en régie. La commission Voirie sera saisie de cette question. Il est rappelé que la réglementation sur le désherbage chimique sera renforcée à compter du 1^{er} janvier 2015.

- Philippe CAILLERE envisage de rencontrer l'ensemble des Maire du territoire, au mois de septembre prochain, au siège de la communauté de communes. Les membres du Bureau se proposeront également de rencontrer les équipes municipales à l'occasion d'une de leurs réunions de conseils.

La séance est levée à 22h05.